

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	17

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET Magali, Monsieur Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, M. Loïc CROCHET, Mme Solène MENNECIER M. Jean-Philippe LECOINTE Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

Date de la convocation

10 novembre 2023

Date d'affichage

10 novembre 2023

A été nommé secrétaire : M. Bruno Guyard

Objet de la délibération

7- Finances locales

7-1- Décision budgétaire

7-1-2 Niveau réservé à
« Actes budgétaires »

7-1-2-3 Budget modificatif –
délibéré avec document
budgétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-06 du Conseil municipal du 9 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023,

Vu la délibération n°2023-047 du Conseil municipal du 29 juin 2023 relative au vote du budget supplémentaire 2023,

Vu la nécessité d'augmenter les crédits pour payer les travaux de réparation des toitures suite à la grêle de 2022, des augmentations au niveau des salaires, et des régularisations à faire sur des amortissements,

Vu l'avis de la commission des finances du 6 novembre 2023,

2023-078 Décision modificative n°1 du budget principal 2023

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard HUET, premier adjoint,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le 23/11/2023

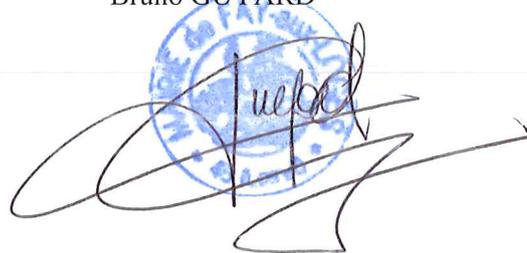
Il est proposé les modifications budgétaires suivantes :

Ch.	Libellé	DM n°1
DF	Total dépenses de fonctionnement	156 800 €
011	Charges à caractère général	106 800 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000 €
RF	Total recettes de fonctionnement	156 800 €
77	Produits exceptionnels	109 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 800 €
DI	Total dépenses d'investissement	0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 800 €
23	Immobilisations en cours	-47 800 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget primitif 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance
Bruno GUYARD



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the commune of S2LO.

Pour copie conforme,
Le Maire
Frédéric MURA



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the commune of S2LO.